

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 22

Chargée de l'examen du Rapport-préavis n° 2023/14

Politique municipale en matière de cours et préaux scolaires – Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer, « Pour une récréation des cours de récréation » – Réponse au postulat de M. Pierre Conscience, « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » – Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts, « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? »

Présidence : Eric BETTENS (Les Verts)

Membres présents : Valéry BEAUD (Les Verts) ; Pauline BLANC (Libéral-Radical) ; Derya ÇELIK (rempl. Samson Yemane, Socialiste) ; Louis DANA (Socialiste) ; Caroline DEVALLONNÉ DINBALI (Socialiste) ; Denise GEMESIO (rempl. Olivier Marmy, Libéral-Radical) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Yvan SALZMANN (Socialiste) ; Vincent VOUILLAMOZ (Vert'libéraux)

Membres excusés : Xavier CID (Libéral-Radical) ; Pierre CONSCIENCE (Ensemble à Gauche) ; Nicola DI GIULIO (UDC)

Lieu : Salle de conférence de la direction, Chauderon 9, 5^e étage

Date de la séance : Lundi 26 juin 2023, 17h30 – 19h15

Municipal concerné : David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers

Accompagné par : Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles et du parascolaire

Notes de séance : Kelly HARRISON

Introduction

Monsieur le Municipal dit que ce préavis présente les enjeux liés à la place donnée à la diversité des enfants dans les préaux, notamment en termes d'équité de genre ; à la végétalisation des préaux, pour en faire des espaces de fraîcheur plutôt que de chaleur ; et à la question de la participation des enfants dans ces projets, thématique dans les trois postulats auxquels ce préavis répond. Ce sont aussi des thématiques que EJQ veut développer pour faire des préaux scolaires des espaces « à priorité enfants », pendant ou en dehors des heures d'école. Il faut penser diversité d'activités et d'espaces, ainsi que cohabitation des différents usages possibles des préaux. Enfin, le préavis présente une vision politique globale et à long terme des cours d'école lausannoises, articulée avec les projets de préaux qui peuvent être déployés à court terme.

Les documents suivants sont partagés à la commission : des brochures qui synthétisent les conclusions de l'étude « Préaux en tous genres », menée avec l'Université de Lausanne (UNIL) autour de la question du genre dans les préaux ; une brochure qui synthétise les résultats de la démarche « Pousses Urbaines », qui viennent étayer ce qui figure dans le préavis ; l'organigramme qui résume les services et personnes impliqués dans cette politique transversale ; le planning qui précise les petits et les grands projets, dont certains sont en cours.

Avant d'ouvrir la discussion générale, le président précise que M. Rastorfer a émis le souhait à être présent à la commission. Étant donné que le dépôt de son postulat remonte à 2017 et que de l'eau a coulé sous les ponts depuis, le président a jugé plus opportun que M. Rastorfer soit représenté par les membres de son groupe.

Discussion générale

Lors de la discussion générale, les membres de la commission remercient unanimement la Municipalité pour le rapport préavis qui est très complet, bien argumenté et présente une politique publique importante pour la Ville de Lausanne. Il est relevé par certains que ce rapport-préavis ressemble davantage à une étude académique, à un rapport-préavis d'intention, qu'à un projet municipal, ce qui aurait pu être clairement présenté en préambule. Un commissaire regrette l'absence de représentations graphiques, de plans et de mesures concrètes.

Les commissaires soulèvent les questions suivantes auxquelles Monsieur le Municipal répond :

La mise en œuvre des aspects liés au genre passe-t-elle par la suppression des terrains de foot ?

La Municipalité considère qu'il n'y a pas des activités qui appartiennent à un genre en particulier et donc pas d'activités à proscrire. L'objectif est d'avoir des préaux avec des espaces qui permettent des activités différentes, également en fonction des âges. En ce sens, il s'agit d'éviter que le foot et les enfants plus âgés prennent toute la place dans la cour.

Plusieurs commissaires auraient souhaité avoir un plan de mobilité pour concrétiser les mesures liées au stationnement, qui pourrait être lié au projet de rénovation

La Municipalité applique le plan de mobilité à son personnel et doit gérer le personnel cantonal ; la réduction progressive des stationnements se fait en collaboration avec les directions des écoles.

Spécifiquement, un plan de mobilité pourrait être ajouté dans les projets de construction / rénovation exprimé sous la forme d'un vœu :

« La commission souhaite que la Municipalité intègre un plan de mobilité à chaque projet de rénovation ou construction scolaire. »

Comment la Municipalité envisage-t-elle la mise en œuvre de ces intentions, notamment au niveau budgétaire car les principes de financement du rapport-préavis stipule qu'ils seront pris en charge par les budgets des services concernés ?

Les moyens nécessaires aux projets prévus sont alloués par le Conseil Communal par ailleurs. Le préavis « canopée » (2021/15) issu du Plan Climat traite du financement de la végétalisation des cours de récréation; les crédits cadre en matière de places de jeux financent les projets de place de jeux; le SEP contribue au financement des espaces extérieurs dans le cadre de sa mission de rénovation des bâtiments scolaires.

L'organigramme distribué impressionne quant au nombre de directions et de services concernés

Il s'agit d'illustrer que chaque service a ses compétences et que dans le cadre des financements octroyés pour leur fonctionnement, l'intérêt est dans la mise en place d'une coordination des actions et dans le partage du budget selon les priorités de chaque service. Il s'agit d'aligner les priorités des services dans le cadre d'une politique publique coordonnée à l'échelle de la Ville. Au vu de la liste des projets en cours, on constate une véritable émulation et un travail porteur entre les services concernés. Une plateforme de coordination interservices se réunit deux fois par année et selon les projets et compétences, des sous-groupes sont formés par projet. Enfin, les enjeux de signalétique sont importants et tous les services ont intérêt à ce que le message soit clair pour les usagers et usagères, les collaborateurs et collaboratrices, etc.

L'accessibilité universelle n'est évoquée qu'incomplètement et ne traite pas des handicaps comme la vision, l'audition ou le TSA (autisme)

La mobilité réduite est évoquée dans le préavis, et d'autres déficiences (sensorielles, psychiques) pourraient être ajoutées. Une diversité d'aménagements est également prévue dans les cours d'école, ce qui permettra d'inclure par exemple des élèves qui auraient besoin d'espaces plus calmes. Le SEP tente d'intégrer progressivement dans ses réflexions sur le bâti et les espaces extérieurs les questions de mobilité, mais aussi d'accessibilité aux personnes malvoyantes ou la mise en place d'espaces plus contenant pour les enfants avec des besoins spécifiques.

Le rapport-préavis n'évoque pas d'éventuelles mesures qui seraient planifiées pour surveiller les préaux désormais ouverts au public. La problématique de salubrité des lieux est évoquée

Le but est d'ouvrir ces espaces et de les maintenir accessibles en tout temps. Le fait d'avoir des concierges est extrêmement positif car ils s'investissent aussi pour s'assurer que les préaux sont propres le matin, quand les élèves arrivent. C'est parfois un travail intense.

Discussion particulière

5.1 Cadre général et gestion

Pour un commissaire, l'enchevêtrement des périmètres de maintenance des espaces extérieurs est problématique et peut mener à des conflits et des défaillances qui porteraient préjudice aux objectifs ambitieux de valorisation et d'utilisation de ces espaces. Les espaces publics (dont les préaux ne font pas partie) seront entretenus par le Service de propreté urbaine (PUR) et, dans les nouveaux quartiers, le PUR prendra en charge les préaux. Il y a ainsi une différence de traitement entre les nouveaux et anciens sites scolaires, alors que la population attend une qualité harmonisée sur l'ensemble. Par ailleurs, le SPADOM entretiendrait les espaces végétalisés des préaux, tandis que les concierges du SEP s'occuperaient des parties non végétalisées. Le périmètre d'action de ces différentes personnes, qui font toutes un travail indispensable, semble difficile à gérer et risque aussi de coûter plus cher. Il est regrettable que l'occasion n'ait pas été saisie pour clarifier les choses à ce niveau.

Monsieur le Municipal répond qu'il ne s'agit pas ici de savoir qui a le droit d'intervenir sur telle surface, mais de savoir quelles compétences sont là. Le SPADOM s'occupe prioritairement de la taille des arbres, par exemple, et non du nettoyage. Les concierges sont là au quotidien, avec la mission d'entretenir l'espace et le rendre accueillant pour les élèves chaque matin et collaborent avec SPADOM pour l'entretien des espaces verts de la parcelle, les arbres, etc. dans les cours. C'est une question de compétence et d'expertise, mais aussi de disponibilité et de connaissance des sites et il n'est pas concevable que PUR fasse le tour de tous les préaux le matin.

Dans les nouveaux sites, les espaces sont conçus différemment. Par exemple, l'école des Plaines-du-Loup est au cœur du quartier, avec un grand préau qui sera ouvert et qui sera aussi la place du quartier. Ce serait étrange que PUR longe les limites du périmètre scolaire pour laisser le ou la concierge s'en occuper. On a veillé à ce que les conditions pratiques et techniques le permettent.

A la question si un accompagnement à une meilleure utilisation des cours et l'engagement de personnel supplémentaire sont prévus avec l'ouverture des cours aux habitant·e·s du quartier, ce qui supposera plus d'utilisation et donc plus de déchets, Monsieur le Municipal répond que si une présence accrue de personnes peut assurer un certain contrôle social, des personnes en plus augmentent la sollicitation des préaux. Il faut prévoir un accompagnement, d'où l'enjeu d'avoir des équipements adéquats et des règles annoncées dans les périmètres scolaires, et de collaborer avec les personnes en charge de la sécurité pour pouvoir intervenir. Il faudra expérimenter les choses avant de voir où des forces devront être mises.

Un commissaire rétorque qu'il aurait pu être envisageable de profiter de la modernisation des écoles pour transformer ces frontières et faire que l'entretien soit assuré par le PUR, traitant ces espaces comme des espaces publics puisqu'on les ouvre à la vie publique. Cela permettrait de soulager les concierges. Monsieur le Municipal répond que d'un lieu à l'autre, les réalités sont très différentes. Certains lieux, comme les collèges, sont déjà largement appropriés sans que des démarches n'aient été faites en ce sens. En ouvrant ces espaces, peut-être que de mauvais usages augmenteront, mais peut-être aussi que d'autres usages se développeront. Ce sera quelque chose à suivre avec attention.

5.2 Cours et préaux scolaires : des centralités de quartier au croisement de multiples enjeux

Une commissaire relève l'intérêt pour l'enseignement en plein air, très prisé par des enseignant·e·s. A la question de prévoir des aménagements permettant de rassembler une vingtaine d'élèves dans les cours, Madame de Kerchove répond que ces aménagements ne sont pas prévus de façon systématique, car les projets sont construits avec la participation des usagers et usagères. Sans demande dans ce sens-là, ce type d'aménagement n'est pas construit.

6. Stratégie municipale en matière de cours et préaux scolaires

Une commissaire relève que clarifier le statut des préaux scolaires permettra une utilisation diversifiée. Le règlement de 2020 n'est affiché nulle part.

Un commissaire est surpris de lire en 9.3 que la « Ville se fixe pour objectif de concevoir et mettre en place une signalétique claire et harmonisée » alors que l'étape de conception semblait terminée, selon les dires au sein de certaines commissions d'établissement.

Monsieur le Municipal répond que cette remarque rejoint les questions de signalétique urbaine, qui dépassent sa direction. Il y a là l'enjeu de donner des informations correctes tout en évitant le foisonnement d'informations et de panneaux, par un travail soigneux pour avoir une information exacte qui s'applique à tous les préaux, dont les réalités peuvent être assez différentes. Ce travail demande de la coordination et donc aussi du temps. Madame de Kerchove ajoute que le souhait principal de la Ville était d'éviter que ces dispositions soient comprises comme une liste d'interdits et qu'elles soient accompagnées vers une ouverture d'espace public à priorité enfants, applicables à toutes les cours d'école, pour l'ensemble des classes et des usagers et usagères extrascolaires.

7.1 Démarches consultatives

Un commissaire revient sur la question du genre et partage l'expérience du réaménagement de la cour d'école de ses enfants. La diversification des espaces et des ambiances marche maintenant assez bien, avec une quantité d'activités qui se développent. Le sol a été désimperméabilisé et de l'immobilier pour s'asseoir a été mis en place. Le seul endroit pour faire du foot se situe à présent sur le côté du bâtiment. Il suffit de peu de choses pour avoir des préaux plus égalitaires.

8.1 Dispositions réglementaires

Des poubelles à tri sélectif sont installées au fur et à mesure, selon les budgets du service.

9.2 Équipements et aménagements

Une commissaire revient sur la question de l'accessibilité universelle. Elle salue ce qui a déjà été fait, mais certaines cours sont totalement inaccessibles à certain·e·s élèves – et il ne faut pas uniquement penser à la mobilité. Il faudrait réfléchir à ces enjeux avec des associations et les parents d'élèves concerné·e·s. C'est un point qui manque dans le rapport-préavis et sera exprimé sous la forme d'un vœu de la commission.

Monsieur le Municipal répond que, pour réfléchir aux aménagements de manière à tenir compte des handicaps et pas seulement de mobilité, il y a des liens entre le coordinateur à l'accessibilité universelle et le responsable du secteur bâtiment. Le but est de faire en sorte que chaque site soit au moins partiellement accessible, en fonction des possibilités. Madame de Kerchove prend note de la proposition de prioriser le réaménagement des cours les plus inaccessibles.

11.1 Participation des enfants et des jeunes

L'initiative d'inclure les futur·e·s utilisateurs et utilisatrices principaux·ales des cours est saluée avec le bémol sur un élan de consultation un peu débridé, menant à de la frustration. Le cadre n'était peut-être pas suffisamment posé pour qu'élèves et enseignant·e·s comprennent ce qui était réalisable. Cet aspect est anticipé dans les projets en cours, avec des ateliers prévus, mais les contraintes connues de certains services quant aux lieux ne sont pas forcément communiquées avant. Une meilleure communication pourrait éviter des déceptions importantes et des désinvestissements pour les prochaines consultations.

Monsieur le Municipal répond qu'à Beaulieu, il y a eu le projet d'aménagement Radix en même temps que le projet « Pousses Urbaines », dont le but était d'entendre les enfants sur leur vision du préau. Il y a eu des interférences entre les deux projets. Il ne s'agissait donc pas d'un manque de cadrage, mais de deux projets parallèles avec des démarches différentes qu'il aurait fallu distinguer. Il faut aussi garder en tête que plus les enfants sont jeunes, plus la consultation est délicate, car leur façon de s'exprimer et d'envisager les choses est un peu différente de celle des adultes. Ils et elles sont peut-être plus en droit de rêver et c'est moins grave si tous les rêves ne peuvent pas être concrétisés.

11.2 Une démarche inclusive : donner la parole aux usagères et usagers

Un commissaire demande si les ressources de la Ville sont suffisantes.

Monsieur le Municipal répond que ce travail a été fait avec les ressources existantes au sein de la Ville et surtout de sa direction. Le domaine « Quartiers », qui dispose d'une grande expertise en la matière et le SEP ont aussi été impliqués.

12.2 Planification et priorisation des projets

Un commissaire relève qu'avec trois ou quatre projets de réaménagement par an et environ 50 préaux, il faut compter entre 13 et 17 ans pour que tous les projets soient terminés.

Madame de Kerchove répond qu'en parallèle, des sites font l'objet de rénovations plus lourdes. Il y a donc ce qui est pris par le budget et ce qui est pris par les crédits de construction. Il y a aussi des opportunités qui seront offertes par des travaux que l'un ou l'autre service doit faire à proximité. Dans ce cadre, le périmètre de certaines réfections pourrait être revu pour inclure des réaménagements qui n'étaient pas prévus.

12.3 Prévention et gestion des incivilités

Les coûts liés au vandalisme représentent 2% du budget d'entretien des SEP.

15. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Pour faire suite aux remarques précédemment soulevées, une commissaire propose un vœu : « La commission souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'intégrer d'autres situations de handicap dans son objectif d'accessibilité universelle, en plus des difficultés de mobilité. »

Monsieur le Municipal dit que ces démarches sont déjà en cours dans certains cas. Il faudra également voir si la Ville peut appliquer ce vœu à tous les sites.

Déterminations de la commission (vote)

Vœu n°1 :

La commission souhaite que la Municipalité intègre un plan de mobilité à chaque projet de rénovation ou construction scolaire.

La commission accepte le vœu à l'unanimité.

Vœu n°2 :

La commission souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'intégrer d'autres situations de handicap dans son objectif d'accessibilité universelle, en plus des difficultés de mobilité.

La commission accepte le vœu à l'unanimité.

Conclusions

1. prendre acte de la stratégie municipale en matière de cours et préaux scolaires ;
La commission accepte la conclusion n° 1 à l'unanimité.
2. adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rasthofer, déposé le 13 juin 2017, intitulé « Pour une récréation des cours de récréation » ;
La commission accepte la conclusion n° 2 par 9 oui, 1 abstention.
3. adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Conscience, déposé le 20 février 2020, intitulé « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » ;
La commission accepte la conclusion n° 3 à l'unanimité.
4. adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier Company et consorts, déposé le 3 mars 2020, intitulé « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? »
La commission accepte la conclusion n° 4 à l'unanimité.

Lausanne, le 21 août 2023

Le rapporteur : Eric Bettens

